

Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura

Band: 26 (1955)

Heft: 12

Rubrik: [Impressum]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

des bois autrichiens et russes meilleur marché, ce qui ne manquera pas d'atténuer la pression, constante depuis quelques années, sur nos propres prix. La demande de bois est toujours considérable. La consommation des bois industriels et artisanaux de qualité augmente, celle du bois de feu diminue légèrement.

Récemment, à la vente de bois d'Aigle, la surenchère des acheteurs a pu être freinée grâce à des arrangements que les acheteurs de la région avaient faits entre eux.

Le prix du bois est un élément important du prix de la construction. Or, il a atteint un plafond qu'il serait dangereux de dépasser. Personne n'a intérêt à le voir monter encore. Une stabilisation des prix du bois, à un niveau qui restera rémunérateur pour le producteur suisse, est à souhaiter pour l'ensemble de notre économie suisse.

CHRONIQUE ECONOMIQUE

Le Technicum jurassien. — Lors de la dernière session du Grand Conseil bernois, la Direction de l'économie publique, agissant au nom du gouvernement, par l'intermédiaire de M. le conseiller d'Etat Gnägi et de M. Jeangros, chef de l'Office des apprentissages, a pris contact avec la députation jurassienne. A cette occasion, M. Jeangros a exposé le point de vue du Conseil-exécutif sur l'importante question du Technicum jurassien. Cet exposé a révélé certaines objections à la réalisation dont l'ADIJ s'est fait le champion, la commune de Saint-Imier — les principales localités du Jura bernois s'étant désistées en sa faveur — étant prête à faire les efforts et les sacrifices nécessaires pour la transformation de son Ecole d'horlogerie en Technicum jurassien. Cependant, tout espoir n'est pas perdu et l'on est en droit de penser que le gouvernement fera le geste que le Jura tout entier attend de lui.

* *

Une nouvelle gare à Moutier. — Dernièrement, les CFF et la municipalité de Moutier sont arrivés à une entente au sujet de la gare. Sous réserve de ratification par le corps électoral, la commune participera aux travaux pour le 30 %, soit une somme de Fr. 165,000.—

Le bâtiment sera complètement refait, en un autre endroit que l'actuel. Les travaux commenceront probablement en 1957 et dureront une année environ.

ORGANES DE L'ADIJ

Adm. du *Bulletin* : R. STEINER. Resp. de la rédaction : MM. Reusser et STEINER
Publicité : Administr. du *Bulletin* — Editeur : Imp. du *Démocrate* S. A., Delémont
Présid. : F. REUSSER, Moutier, tél. 6 40 07. Secrét. : R. STEINER, Delémont, tél. 2 15 83
Caissier : H. FARRON, Delémont, tél. 2 14 37

Compte de chèques postaux de l'ADIJ : Delémont, IVa 2086

Abonnement annuel : Fr. 8.— Prix du numéro : Fr. 1.—

Les reproductions de textes ne sont autorisées qu'avec indication de la source